

BULLETIN

DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour le semestre juillet-décembre 1873 :

Pour la Suisse, fr. 4.

Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour le semestre juillet-décembre 1873 :

Allemagne, fr. 5»30. — Amérique, fr. 8. — Angleterre, fr. 6»60. — Belgique, fr. 5»30. — Espagne, 6»60. — France, fr. 20. — Hollande, fr. 6»10. — Italie, fr. 4»80.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 13 JUILLET 1873.

Nous rappelons à nos abonnés habitant la Suisse que nous prendrons remboursement sur eux avec le prochain numéro (dimanche 20 juillet) pour le montant du semestre juillet-décembre 1873, soit quatre francs.

Seront exceptés de ce remboursement :

1^o Les abonnés qui paient leur journal auprès du caissier de leur section ;

2^o Les abonnés sur lesquels nous prenons, avec le présent numéro, remboursement pour le premier semestre ; nous retarderons pour ceux-là de quelques semaines le remboursement du second semestre.

Le Congrès des monteurs de boîtes.

Dimanche, 22 juin, a eu lieu à Bienne le Congrès annuel de la fédération des sociétés de résistance des monteurs de boîtes en or. Quatre Sections y étaient représentées : le Locle, la Chaux-de-Fonds, Bienne et Genève. Le rapport du Conseil fédéral sortant de charge (dont le siège était la Chaux-de-Fonds) a annoncé qu'une section était en formation à Fleurier; que prochainement la section du Noirmont allait être reconstituée, et qu'on espérait que les monteurs de boîtes du Val de St-Imier entreraient à leur tour dans la fédération, qui compte actuellement environ 600 membres, dont un certain nombre sont des adhérents individuels à l'Internationale.

Le rapport a constaté en outre qu'au mépris du règlement accepté par les patrons, certains patrons ont introduit l'emploi des machines, qu'ils ont brisé

les parties, et introduit le travail des femmes. Le résultat a été la mise à l'interdit de plusieurs ateliers. Au Locle, les ateliers Gustave Perrenoud et Werenfels ont été mis à l'interdit parce qu'on n'y travaillait pas au tarif. A la Chaux-de-Fonds, le patron Fritz Perret ayant introduit l'emploi des machines, a été abandonné par tous ses ouvriers, au nombre de 19. A Bienne, le patron Wyss a voulu faire apprendre l'état à ses filles ; ce fait ayant été signalé à la société, il a été fait au patron une représentation qu'il n'a pas écoutée : loin de là, il a congédié deux de ses ouvriers, qui lui ont été dénoncés par un camarade comme étant ceux qui avaient porté plainte à la société. Le dénonciateur se nomme Paul Bersot, et le Congrès a décidé de signaler sa conduite aux sections. Quant à l'atelier Wyss, il a été accordé au patron un délai jusqu'à la fin de juillet pour se mettre en règle, faute de quoi l'atelier sera mis en interdit. A Genève, plusieurs ateliers dont les noms ne nous ont pas été communiqués, ont aussi été mis à l'interdit à cause de l'emploi des machines.

Une modification a été apportée aux statuts de la fédération. Actuellement, chaque Section a une seule voix au congrès, quel que soit le nombre de ses membres. Genève demandait que le nombre de voix devint proportionnel au nombre des membres. Il a été adopté une proposition mixte, portant que toute section de moins de 100 membres aura une voix, et qu'une section de plus de 100 membres aura droit à deux voix. — Cette décision sera soumise à la ratification des sections.

Bienne a été désigné comme siège du nouveau Conseil fédéral.

A ce rapport qui nous a été communiqué par un des délégués au Congrès de Bienne, la rédaction du *Bulletin* croit utile de joindre quelques observations.

La Fédération des monteurs de boîtes d'or, comme la plupart des autres associations de résistance, ne se propose qu'un but très limité : le maintien des conditions actuelles du travail. De là l'opposition au travail des femmes, la guerre faite par les ouvriers aux machines qui font concurrence à leurs bras, et leur refus de consentir au travail par parties brisées, c'est-à-dire à la division du travail.

Rien de plus légitime, assurément, que cette lutte pour le salaire et que cette résistance à l'emploi de procédés industriels qui auraient pour résultat d'avilir la main-d'œuvre et d'abaisser le niveau intellectuel de l'ouvrier. En se plaçant au point de vue exclusif de l'homme qui défend son travail et son existence, on doit reconnaître que les ouvriers monteurs de boîtes sont dans leur droit.

Mais il y a un autre point de vue qu'il est dangereux de négliger, et si les monteurs de boîtes viennent un jour à en tenir compte (la nécessité les y forcera bien), ils devront modifier leur programme en l'élargissant.

Ce second point de vue, le voici :

Les coalitions ouvrières sont impuissantes à empêcher l'introduction des machines dans l'industrie : elles peuvent la retarder quelque temps, voilà tout ; mais tôt ou tard la coalition du capital finit par triompher de la résistance des ouvriers et le régime des machines s'établit. De nombreux exemples, qu'il est inutile d'énumérer, sont là pour le prouver. — Donc, que les ouvriers monteurs de boîtes sachent bien que, malgré tous leurs efforts, *un jour viendra, et ce jour est prochain, où les machines pénétreront dans leurs ateliers*.

Il en est de même pour le travail par parties brisées. La division du travail est un élément nécessaire de la production moderne et une conséquence inévitable de l'emploi des machines : partout où il faut produire vite, bien et à bon marché, le travail doit se faire par parties brisées. Les ouvriers monteurs de boîtes n'échapperont pas plus que les autres à cette nécessité.

En présence de ces faits, qui sont absolument démontrés, qu'y a-t-il à faire ? Nous allons dire en quelques mots notre opinion là-dessus.

Pourquoi les ouvriers monteurs de boîtes sont-ils hostiles à l'emploi des machines et à la division du travail ? Ce n'est certes pas par ignorance ni par haine pour les progrès de l'industrie : car ils sont les premiers à reconnaître les avantages que ce mode de travail procurerait à la production, et ils ne demanderaient pas mieux que de trouver un moyen de réaliser ces avantages sans que ce soit au détriment de l'ouvrier ; mais précisément, les avantages produits par l'emploi des machines et par la division du travail sont accompagnés de graves inconvénients pour les ouvriers, et ce qui est bénéfice pour le patron et

pour l'industrie en général, est acheté au prix d'un véritable désastre pour le travailleur. Voilà la raison pour laquelle les ouvriers monteurs de boîtes s'opposent pour le présent, et avec justice, à l'emploi des machines et au travail par parties brisées.

Donc, ce que les ouvriers repoussent, ce n'est pas en réalité l'emploi des machines ni la division du travail : ce sont *les maux qui naissent pour l'ouvrier* de l'emploi des machines et de la division du travail. Que l'on trouve un moyen de supprimer ces maux, tout en conservant les avantages dûs à l'emploi de ces procédés industriels, et les ouvriers seront les premiers à réclamer le plus grand perfectionnement possible des machines et la plus extrême division du travail.

Eh bien, le moyen dont nous parlons, il existe. C'est un moyen radical — mais il n'y en a pas d'autre :

Il faut que les machines, et tous les instruments de travail en général, ne soient plus la propriété des patrons, mais deviennent la propriété collective des ouvriers.

S'il en était ainsi, l'économie de main d'œuvre réalisée par les machines ne serait plus au bénéfice du patron, mais serait au profit des ouvriers, et leur permettrait de raccourcir d'autant leur journée, et la journée étant moins longue, le travail moins fatigant, le travail par parties brisées n'aurait plus sur l'ouvrier l'effet abrutissant qu'il a aujourd'hui, parce qu'il resterait à ce dernier, après sa journée d'atelier, assez de temps pour cultiver son intelligence.

Nous le disons donc avec la plus profonde conviction, aux monteurs de boîtes et à tous les ouvriers de notre pays : « Vos sociétés de résistance seront impuissantes à empêcher chez nous le développement de la grande industrie et l'emploi des machines ; les efforts que vous faites dans ce but restreint peuvent réussir quelques années, mais à la longue ils échoueront contre la toute-puissance du capital et contre la loi fatale du progrès de l'industrie moderne. Il faut donc vous placer à un point de vue plus élevé, et comprendre dès aujourd'hui que le véritable but des sociétés ouvrières doit être, non pas de s'opposer aux machines, mais *de devenir elles-mêmes propriétaires des machines et de tout l'outillage*. Et c'est là l'unique moyen d'empêcher que notre civilisation moderne n'aboutisse à la reconstitution d'une caste d'esclaves mille fois plus misérables que les esclaves de l'empire romain et que les nègres de l'Amérique (1). »

(1) On sait que dans certains pays, en Angleterre surtout, cet asservissement absolu du prolétariat au capital, plus écrasant que l'esclavage antique, est déjà un fait accompli.

Nouvelles de l'Extérieur.

France.

Les administrateurs du Sous-comptoir du Commerce et de l'Industrie, à Paris, viennent d'être condamnés, pour gestion frauduleuse, à rembourser aux actionnaires le montant de leurs actions et à rapporter à la masse de la société en faillite les dividendes perçus par eux. — Au nombre de ces administrateurs figurent MM. de la Bouillerie, ministre actuel du commerce, Benoist d'Azy, vice-président de l'assemblée de Versailles, Daru, ancien ministre des affaires étrangères, et Drouin, ancien président du tribunal de commerce. — Le *Journal de Genève*, qui nous donne cette nouvelle, a soin d'ajouter que cette petite condamnation n'entache en rien l'honorabilité de ces Messieurs ; — et il a raison, car ils n'ont rien fait que ce qui se fait tous les jours.

M. Ranc, ce radical gambettiste à qui les Verrières font l'honneur immérité de le poursuivre pour participation aux affaires de la Commune, vient de se battre en duel contre Cassagnac ; et là-dessus les radicaux d'exalter l'héroïsme dudit Ranc. — Le vrai courage ne consiste pas à ferrailler contre un spadassin : il consiste à ne pas abandonner son poste au jour du danger pour « rentrer prudemment dans le rang, » comme l'a fait M. Ranc lorsque les affaires de la Commune lui ont paru se gâter.

Belgique.

Au mois d'avril dernier, lorsque l'attention fut sérieusement éveillée sur la crise industrielle de Verviers, le Conseil fédéral belge, en présence de la misère qui frappait des milliers de travailleurs, crut devoir ouvrir une souscription pour leur venir en aide. Mais les ouvriers verriétois refusèrent fièrement de recevoir des secours, et dans une déclaration imprimée en tête de leur journal le *Mirabeau*, ils dirent :

« Nous saisissions cette occasion pour engager toutes les Fédérations à employer l'argent de leurs caisses à compléter et àachever l'organisation du parti socialiste révolutionnaire.

» Quant à nous, nous supporterons notre misère et nous nous préparons à la Révolution, espérant que tous les travailleurs nous prouveront bientôt la solidarité qui les unit à nous, autrement que par des envois d'argent. »

Et en effet, depuis ce moment, les ouvriers belges travaillent avec une ardeur fiévreuse à la propagande révolutionnaire. Ils ont renoncé à toutes les grèves partielles, afin de réservier leurs ressources pour un usage plus sérieux.

Un des symptômes les plus remarquables de ce nouvel esprit, c'est la résolution prise par la fédération locale d'Ensival (près Verviers) relativement à son magasin de consommation. La voici en abrégé :

« En 1869, les caisses de résistance des tisserands et de la filature de notre localité, avaient créé un magasin de consommation, croyant par ce moyen, sur la foi même des affirmations bourgeoises, améliorer le sort du travailleur.

Une expérience de quatre années nous a suffisamment démontré combien notre erreur était pro-

fonde. En effet, notre position est toujours aussi précaire qu'auparavant....

Or, compagnons, nous nous sommes réunis en assemblée générale le dimanche 8 juin, à l'effet de discuter les moyens les plus propres et les plus efficaces pour faire la propagande révolutionnaire sociale, et arriver à notre émancipation.

Considérant que la question sociale ne peut être résolue avec l'organisation économique actuelle, qu'au contraire elle engendre un paupérisme effrayant, nous avons pris la résolution de procéder à la liquidation de notre magasin de consommation, à l'effet de nous mettre à l'œuvre pour la propagande en formant des cercles d'études sociales et une commission pour la statistique du travail des différents corps de métier. »

Italie.

Bologne, 4 juillet (Correspondance particulière du BULLETIN.) Nous vous enverrons avec plaisir la correspondance régulière que vous nous avez demandée. Pour commencer, nous devons vous annoncer que, malgré les persécutions de tous les partis bourgeois coalisés contre nous, nous marchons de l'avant, unis et compacts, répandant toujours plus les idées de l'Internationale et approchant du grand jour de la Liquidation sociale. La Fédération italienne n'a pas, il est vrai, l'organisation formidale de la Fédération espagnole ; mais nos principes sont extrêmement répandus parmi le peuple, et les instincts révolutionnaires des prolétaires italiens sont des meilleurs. Une grande partie de nos ouvriers, il faut l'avouer, trompés jusqu'à présent par toutes les hypocrisies patriotiques et politiques, éprouvent une certaine méfiance à s'unir en association ; mais vienne la Révolution sociale, et vous les verrez comme un seul homme combattre à l'ombre du drapeau rouge. Notre peuple est plus mûr qu'on ne le pense, et la servitude séculaire n'a pas énervé les instincts révolutionnaires chez les ouvriers manuels, en particulier dans les petits pays, et surtout dans les campagnes. Il y a chez nous, en somme, une grande agitation ; tous sont mécontents, et tous désirent améliorer leur sort.

C'est en vain que les républicains tentent de séduire les ouvriers avec cette grande mystification qui s'appelle la *République* ; les ouvriers savent ce qu'ils doivent penser de tout cela, et que ce ne sont que des mots ; et ils savent bien que nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait apaiser la faim de toute une classe d'hommes avec des paroles, si belles soient-elles.

L'organisation du parti républicain, depuis la mort de Mazzini, est en complète dissolution. Nous qui vivons dans la classe ouvrière, nous savons que, bien qu'en Romagne particulièrement beaucoup d'ouvriers fassent partie des sociétés républicaines, les uns y sont entrés parce qu'ils croient obtenir par la République ce que seule la Révolution sociale peut donner aux travailleurs ; les autres y restent parce qu'ils n'osent pas en sortir ; d'autres encore par dévouement ou sympathie pour telle ou telle personnalité, mais sans conviction et sans conscience de ce qu'ils font.

De quelles choses croyez-vous que s'occupent les journaux républicains ? Uniquelement de questions théologiques : leurs colonnes sont pleines de phrases sonores, et ils répètent solennellement pour la millième fois, en doctrinaires et en métaphysiciens qu'ils

sont, les vieux arguments pour et contre l'existence de Dieu.

Nous l'affirmons sans crainte d'être démentis : ceux qui soutiennent aujourd'hui le parti républicain sont quelques hommes qui jouissaient et jouissent encore d'une certaine popularité, quelques professeurs, quelques avocats ; mais les ouvriers, la partie vivante du peuple, ils ne l'ont pas avec eux. Allons, messieurs les professeurs et les avocats, messieurs les *grands hommes*, faites donc la révolution, si vous le pouvez !

Du reste, comme tous les doctrinaires, ils ne s'entendent pas sur les questions vitales ; les Campanella, les Saffi, les Quadrio, les Alberto Mario se querellent entre eux : l'un veut la République unitaire, l'autre la veut fédérale ; l'un la veut avec Dieu, l'autre sans Dieu. Disputes ridicules !

Pendant ce temps, l'Internationale, que ces Messieurs regardaient de haut en bas, continue à accroître le nombre de ses Sections. Vous trouverez dans un numéro de la *Favilla* que je vous envoie, une communication officielle de la Commission italienne de correspondance, qui vous renseignera sur les progrès accomplis dans ces dernières semaines.

(Nous publierons un extrait de cette communication dans notre prochain numéro.)

Fédération jurassienne.

Congrès général de l'Internationale — Dans sa séance du 8 courant, le Comité fédéral jurassien a adopté une circulaire à toutes les Fédérations de l'Internationale, dans laquelle il annonce que, conformément aux propositions du dernier Congrès belge et à celle de la Fédération jurassienne, et n'ayant reçu d'aucune Fédération une réponse négative à sa circulaire du 11 mai, il invite les délégués des Fédérations à se réunir le dimanche 31 août prochain à *Genève*, à la Brasserie Schiess, aux Pâquis, pour y ouvrir le lendemain 1^{er} septembre le Congrès général de l'Internationale.

L'ordre du jour proposé jusqu'ici par diverses Fédérations et par le Congrès international tenu à St-Imier les 15-16 septembre 1872, est le suivant :

- Constitution définitive du pacte de solidarité entre les Fédérations libres de l'Internationale.
- Révision des statuts généraux de l'Association.
- De la grève générale.
- Organisation universelle de la résistance et tableaux complets de la statistique du travail. »

La Commission fédérale de statistique invite toutes les Sections de la Fédération jurassienne, ainsi que toutes les personnes qui s'intéressent à son œuvre, à lui communiquer toutes les *adresses de sociétés ouvrières* qu'elles pourront se procurer, afin que la Commission puisse faire parvenir à ces adresses des exemplaires du projet de statistique adopté au Congrès jurassien de Neuchâtel.

En même temps, nous rappelons que le Congrès a décidé que les frais de la Commission de statistique seraient couverts par les contributions volontaires des Sections. Les fonds seront reçus par le secrétaire de la Commission, James Guillaume, Place d'Armes, 5, à Neuchâtel, auquel toutes les communications devront être adressées.

SOUSCRIPTION

en faveur des réfugiés communistes de Londres.

Comme on a pu le voir dans le *Bulletin* du 15 mai dernier, cette souscription avait atteint le chiffre de fr. 394,95, auquel s'est joint un nouveau don de fr. 10 inscrit dans le *Bulletin* du 1^{er} juin : total, fr. 404,95. Voici l'emploi qui a été fait de cette somme :

Envoyé à Londres, par l'entremise de

fr. 63,--

Envoyé à Londres, par l'entremise de

» 80,--

Envoyé au citoyen Guyot, trésorier de la Société des réfugiés de la Commune à Londres, un bon de 9 livres st. au cours de fr. 25,40 (taux qui nous a été imposé par la Banque cantonale neuchâteloise) » 228,60

Commission de banque sur ce bon » 1,80

Ports et frais divers » 3,50

fr. 376,90

Il reste un solde de fr. 28,05, consistant en divers petits prêts qui avaient été faits, sur les fonds de la souscription, à des réfugiés nécessiteux habitant la Suisse. Lorsque ce solde sera rentré, le montant en sera envoyé à Londres.

Les Sections internationales du Val de St-Imier se sont constituées en une fédération locale sous le nom d'*Union des Sections internationales du district de Courtelary*. Voici le texte de la résolution qu'elles ont votée à ce sujet :

« Considérant qu'il est devoir des sections internationales du district de Courtelary, d'établir entre elles une union plus intime, en vue d'une action plus générale et plus suivie dans le Jura Bernois ;

L'Association des ouvriers graveurs et guillocheurs du district de Courtelary, le Cercle d'études sociales de St-Imier et le Cercle d'études sociales de Sonvillier, réunis en Assemblée générale le 9 juin, à la *Clef*, prennent les résolutions suivantes :

1. Il est établi entre les sections internationales existantes et celles qui viendront à se constituer dans le district de Courtelary, une fédération spéciale qui aura pour but la sauvegarde des intérêts et le développement de l'Association internationale des travailleurs.

2. Cette fédération portera le titre de *Union des sections internationales du district de Courtelary*.

3. L'*Union* se réunira en Assemblée générale chaque fois que l'une des sections convoquera les autres sections.

4. Afin de procurer plus de puissance de réalisation aux résolutions qui auront été prises par l'Assemblée générale de l'*Union*, l'une des sections sera, à la première Assemblée générale de chaque année, désignée pour remplir les fonctions de Bureau de l'*Union*.

5. Les frais du Bureau seront répartis, tous les six mois, entre les sections constituant l'*Union*, au prorata de leurs membres.

6. Toute société ouvrière qui adhère à l'Internationale devient par ce fait section de l'*Union*, sans autre formalité, pourvu qu'elle accepte le présent pacte d'action solidaire.

7. L'*Union des sections internationales du district de Courtelary* s'interdit toute action qui nuirait au développement de la fédération ouvrière de ce district ; elle la secondera, au contraire, dans la mesure de ses forces. »